AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 23-4-81689870

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244255-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL 70,50 Francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 9 - Mercredi 22 Avril 1981 -

VITICULTURE

MILDIOU

Les examens des oeufs d'hiver au laboratoire et les températures en baisse enregistrées ces derniers jours nous permettent d'estimer que le risque est encore très faible et qu'aucun traitement ne s'impose pour l'instant.

OIDIUM

Une première intervention sera effectuée sur les cépages les plus sensibles et dans les parcelles fortement attaquées en 1980. On utilisera de préférence un soufre mouillable ou un soufre poudrage qui auront en outre une action freinatrice sur l'acariose, l'érinose et les acariens (araignées rouges, araignées jaunes).

On peut aussi utiliser la dichlofluanide (Euparène), le dinocap (Karathane, Capoïd 25, Sovicap), le fénarimol (Rubigan 4) et le triadiméfon (Bayleton). Ces deux dernières matières actives ayant une action systémique seront utilisées par temps doux de préférence.

ARAIGNEES ROUGES

Les éclosions des oeufs d'hiver sont maintenant très avancées. Dans les parcelles très infestées, on peut observer la teinte flambée du feuillage qui est crispé, parfois rabougri. Ces dégâts peuvent être aggravés par la stagnation de la végétation dûe au froid enregistré ces derniers jours.

Dans ces parcelles, effectuer dès réception un traitement acaricide à l'aide de l'une des matières actives suivantes, peu toxiques pour les auxiliaires :

- tétrasul (Animert) à 40 g MA/hl, neutre pour les auxiliaire. Traitement plus efficace si le beau temps persiste durant 3 à 4 jours.
- dicofol (nombreuses spécialités) à 50 g MA/hl. Dans les parcelles particulièrement infestées, réaliser deux applications à 10 jours d'intervalle.
- tetradifon + dicofol (0,2 l/hl de Kelthion).

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Le premier vol a débuté depuis quelques jours mais il est encore trop tôt pour envisager une intervention. Attendre un bulletin ultérieur.

ARBORICULTURE

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Les projections d'ascospores demeurant importantes, et les sorties de taches fréquentes dans les vergers insuffisamment protégés, il est recommandé de renouveler la protection.

.../...

P 403

OIDIUM DU POMMIER

Un traitement mixte contre tavelure et oïdium a dû être effectué récemment (dernier bulletin). Il convient de le renouveler, sauf dans le cas où on a utilisé un anti-oïdium systémique qui a été mis à l'abri du lessivage et dont la rémanence d'une dizaine de jours permet d'en retarder l'application.

ARAIGNEES ROUGES

Les éclosions des oeufs d'hiver sont presques achevées. Dans les vergers infestés où l'on décèle de nombreuses formes mobiles par feuille, effectuer un traitement acaricide dès réception de ce bulletin. Dans les parcelles où la floraison n'est pas achevée on choisira un acaricide non toxique pour les abeilles parmi l'une des matières actives suivantes : amitraze (Tudy, Maïtac.20) à 600 g MA/ha, binapacryl (Ambox 50, action contre oïdium du pommier) à 500 g MA/ha, bromopropylate (Neoron) à 500 g MA/ha, chinométhionate (Morestan, action contre oïdium du pommier) à 125 g MA/ha, cyhexatin (Plictran, Mitacid, Techn'Acid) à 300 g MA/ha, dialiphos (Torak, efficace contre pucerons) à 750 g MA/ha, dicofol (nombreuses spécialités) à 500 g MA/ha, fenbutatin oxyde (Torque) à 500 g MA/ha.

GRANDES CULTURES

BLE D'HIVER

Stades 7 (deux noeuds) à 8/9 (début gonflement).
Le Splendor, mentionné dans notre tableau du bulletin précédent, est autorisé contre les rouilles brune et jaune.

ORGE D'HIVER

Rhynchosporiose : Dans notre tableau des associations fongicides sur céréales du bulletin précédent, il convient d'ajouter l'autorisation de vente de Cereclair et Bravo Plus contre cette maladie.

MAIS

Traitement insecticide du sol (voir tableau en page 3) :

Le but essentiel des traitements insecticides du sol est de protéger la levée et le départ du maïs jusqu'à ce que la plantule soit vigoureuse, de façon à maintenir le peuplement recherché, la vigueur des plantes, et une hauteur régulière d'insertion des épis. Certains moyens culturaux y contribuent aussi.

Nous attirons l'attention des agriculteurs sur certains problèmes qui se sont posés ces dernières années dans nos régions :

TAUPINS : Ils sévissent plus particulièrement dans les parcelles autrefois en prairies, même si le retournement remonte à 3 ou 4 ans. Leurs attaques se sont prolongées en juin et juillet 1980 du fait d'une importante pluviométrie maintenant l'humidité du sol.

SCUTIGERELLES : Ces myriapodes blancs abondent dans les sols riches en matière organique particulièrement en résidus et fumier frais.

OSCINIES : Certains insecticides du sol sont efficaces mais ne dispensent pas du traitement insecticide des semences par enrobage. La levée et la croissance de la plantule par temps favorable sont des gages de résistance aux attaques d'oscinie.

VERS GRIS : Le traitement du sol n'est pas efficace contre les larves de noctuelles. Il est recommandé de surveiller les cultures afin de détecter les tous premiers dégâts de façon à pouvoir intervenir à l'aide d'appâts ou de granulés, voire par pulvérisations, en début d'attaque. Cependant, certains insecticides du sol, indiqués dans le tableau qui suit, épandus en plein sont efficaces contre les vers gris. C'est par exemple le cas du phoxime (Volaton 5, Agridine 5 G, à 75 kg/ha).

LIMACES : Mêmes recommandations que pour les vers gris.

CICADELLES, ALTISES, PUCERONS : L'action systémique du carbofuran, du carbosulfan et du terbufos peut atténuer les effets des attaques de ces insectes en début de végétation.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"

Imprimerie de la Station de BORDEAUX - Directeur-Gérant : J. THIAULT

P404

INSECTICIDES AUTORISES POUR LES TRAITEMENTS DU SOL EN CULTURE DE MAIS

(*) - Existent aussi sur support fertilisant

Matières actives (M.A.)	Dose MA/ha en g	Spécialités commerciales (P.C.)	Dose PC/ha	Observations
bendiocarbe	300 g	Garvox 3G - Niomyl 3G	10 kg	Micro-granulés (MG) à incorporer dans la raie de semis - Scutigerelles - Blaniules - Oscinies
carbofuran	600 g	Curater	12 kg	MG à incorporer dans la raie de semis - Bien recouvrir - Taupins - Scutigerelles - Blaniules - Heterodera avenae (nématodes) - Oscinies - Mouches des semis -
carbosulfan	600 g	Marshall 5 G	10 kg	Localisation - Incorporation Taupins - Scutigerelles - Blaniules
chlormefos (*)	500 g	Dotan	10 kg	Granulés à incorporer dans la raie de semis - Bien recouvrir Taupins, vers blancs, Scutigerelles, Blaniules, Oscinies, Mouches des semis.
	300 g		6 kg	Pour maïs doux - Taupins - Scutigerelles
chlorpyriphos (*)	500 g	Dursban 5 G	10 kg	Granulés à incorporer dans la raie de semis - Bien recouvrir Vers blancs, Scutigerelles, Blaniules - Taupins.
chlorpyriphos + gamma HCH	1500 g + 800 g	Lorsban L16 - Kregan	5 kg	Incorporation soigneuse dans la raie de semis - Taupins, Scutigerelles,OScinies, Vers blancs
chlorthiophos + gamma HCH	237,6 g + 136 g	Celathion L.G.	8 kg	Granulés à incorporer dans la raie de semis - Taupins
ethoprophos	4000 g	Mocap 20 CE	20 l	Pulvérisation en plein et incorporer avant semis - Taupins Scutigerelles, Blaniules, Nematodes
fonofos	350 g	Dyfonate 5 G	7 kg	Granulés à incorporer dans la raie de semis - Bien recouvrir Taupins, Vers blancs, Scutigerelles, Blaniules, Oscinies, Mouches des semis
fonofos + lindane	200 g + 100 g	Dyfonate L 3 G	7 kg	Granulés à incorporer dans la raie de semis - Bien recouvrir Taupins, Scutigerelles, Blaniules
lindane	1500 g	nombreuses	notice	Pulvérisation en plein 15 jours avant semis - Incorporer Taupins - Harpales
parathion-éthyl	10 000 g 5 000 g	nombreuses Paretox microgran Ypara GR, Ecadion 5 G	100 kg ou 10 kg	Pulvérisation en plein Epandage de granulés en plein - Incorporation En localisation dans la raie de semis - Recouvrir - Taupins (faibles infestations) - Scutigerelles
chlorfenvinphos + parathion	500 g + 500 g	Birlane mixte	10 kg	Granulés à incorporer dans la raie de semis - Recouvrir Taupins, Scutigerelles, Blaniules
phoxime (*)	600 g	Volaton 5 - Agridine 5G	12 kg	MG à incorporer dans la raie de semis - Bien recouvrir Vers blancs - Scutigerelles - Blaniules
terbuphos	200 g	Counter 2 G	10 kg	MG à incorporer dans la raie de semis - Bien recouvrir - Manipuler avec précaution (gants) - Taupins, Scutigerelles, Blaniules

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DU MILDIOU ET DU BLACK-ROT DE LA VIGNE

Comme chaque année, un concours pour la détection des foyers primaires de mildiou et de black-rot de la vigne est organisé dans les zones viticoles de la région Aquitaine.

Ce concours est ouvert pour les appellations précisées ci-dessous :

GIRONDE : Bourg-sur-Gironde, Saint-Emilion, Médoc, Graves, Entre-deux-Mers, Sauternes, Sainte-Croix-du-Mont.

DORDOGNE : Monbazillac, Bergerac

LANDES et LOT-ET-GARONNE : Bas Armagnac, Haut Armagnac, Ténarèze, Tursan.

PYRENEES ATLANTIQUES : Jurançon, Vic Bilh, Irouleguy, Bellocq.

La première personne de chacune de ces appellations qui adressera à la Station d'Avertissements Agricoles une feuille ou une grappe atteinte de l'une de ces deux maladies bénéficiera d'une prime de 60 Francs.

En outre, un prix supplémentaire également de 60 Francs sera attribué pour chaque département dans les zones viticoles hors appellations.

Les envois devront être adressés à la Station d'Avertissements Agricoles d'Aquitaine - Chemin d'Artigues - B.P. 47 - 33150 CENON LA MORLETTE, accompagnés des indications suivantes :

a) - nom, prénom, adresse de l'expéditeur.

b) - Nature du cépage, emplacement de l'organe atteint, importance de l'invasion,

c) - Situation de la parcelle (côteau, plaine, bas-fond...),

d) - Date exacte de la découverte des taches.

Pour leur bonne conservation, les échantillons seront envoyés dans un sachet plastique entre deux buvards humidifiés.

Seuls seront reconnus valables, les échantillons qui après vérification à la Station d'Avertissements, se révèleront comme effectivement atteints de mildiou ou de black-rot. La durée du concours est limitée au 15 juin 1981.

ooo000ooo